

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 472 923**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 00112**

(54) Dossier de siège, notamment pour véhicule automobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 C 7/40; B 60 N 1/00 // B 68 G 7/12.

(22) Date de dépôt..... 4 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 10-7-1981.

(71) Déposant : Société dite : AUTOMOBILES PEUGEOT et Société dite : SOCIETE ANONYME  
AUTOMOBILES CITROEN, résidant en France.

(72) Invention de : Pierre Duguet et Jean-Paul Prodeau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Lavoix,  
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

Cette invention concerne un dossier de siège destiné, notamment mais non exclusivement, à l'équipement d'un véhicule automobile.

Il est courant de former, sur la face avant du dossier sur laquelle s'appuie l'occupant, une partie en creux obtenue par un rappel du revêtement extérieur vers l'intérieur du dossier. Cette opération est relativement délicate et nécessite souvent l'emploi d'une main-d'œuvre spécialisée.

L'invention a pour but de faciliter la confection d'un tel dossier de siège comportant une partie en creux, obtenue par un rappel du revêtement extérieur avant et, en même temps, de réduire l'épaisseur du dossier au niveau où se trouvent les genoux d'une personne assise sur un siège placé derrière le siège considéré.

Cette invention s'applique à un dossier de siège comportant une garniture appuyée sur une nappe reliée à une armature rigide, une coiffe recouvrant l'ensemble, et des moyens de rappel prévus pour former une partie en creux sur la face avant du dossier.

Ce dossier est caractérisé en ce que les moyens de rappel comprennent au moins une barrette disposée sur la face avant du dossier et munie de moyens d'accrochage qui traversent le dossier et coopèrent avec au moins une plaquette de pression disposée sur la face arrière de ce dossier.

Un exemple de réalisation fait l'objet de la description qui suit, en référence aux dessins joints dans lesquels :

25 - la Fig. 1 est une vue en perspective et en coupe montrant la face avant et la section verticale d'un dossier selon l'invention ;

- la Fig. 2 est une vue en perspective, à plus petite échelle, montrant la face arrière du dossier.

Le dossier représenté comporte une nappe de dossier 1 constituée dans l'exemple choisi par des fils métalliques horizontaux 1<sup>a</sup>, fixés à leurs extrémités sur des éléments à peu près verticaux 1<sup>b</sup>, eux-mêmes reliés par des ressorts 2 à une 5 armature rigide 3. Sur la nappe 1 s'appuie une garniture 4 en mousse, repliée vers l'arrière à sa partie supérieure autour de l'armature 3.

Sur cet ensemble est engagée une enveloppe ou coiffe 5 dont la base est fixée par des agrafes 6 sur une assise 7. Ce type 10 de fixation est utilisé pour un siège à dossier fixe. Lorsque le dossier est basculant ou orientable, la coiffe est bien entendu fixée sur une partie du dossier et non sur l'assise.

Pour former sur la face avant du dossier une partie 15 en creux, on utilise une barrette 8 munie de pattes fendues 9 comportant des ergots 10. Les pattes 9 traversent la partie avant de la coiffe 5, la garniture en mousse 4 comportant à cet effet une ouverture oblongue 4<sup>a</sup>, ainsi que la partie arrière de la coiffe. Elles sont 20 retenues par les ergots 10 sur des plaquettes de pression 11 dans lesquelles elles s'enclenchent élastiquement.

La mise en place des barrettes est particulièrement 25 facile et rapide et elle peut être effectuée par une main-d'œuvre ne possédant aucune spécialisation particulière.

De plus, comme ces barrettes réalisent à la fois un rappel de la face avant et de la face arrière du dossier, l'épaisseur 20 de ce dernier se trouve fortement réduite à un niveau auquel se situent les genoux d'une personne assise sur un siège situé derrière le siège comportant le dossier selon l'invention, ce qui constitue 25 un avantage notable.

Par ailleurs, les barrettes étant amovibles, il est très 30 facile de remplacer la coiffe, ce qui n'est pas le cas habituellement.

3

On a supposé que l'accrochage de la barrette 8 à l'arrière du dossier était réalisé sur des plaquettes 11 indépendantes correspondant chacune à une des pattes 9. Il est bien évident qu'un résultat identique peut être obtenu avec une plaquette 5 unique pour l'ensemble des pattes 9.

- REVENDICATIONS -

1 - Dossier de siège, notamment pour véhicule, comportant une armature rigide supportant une garniture appuyée sur une nappe reliée à l'armature, et une coiffe recouvrant l'ensemble, des moyens de rappel étant prévus pour former une partie en creux sur la face avant du dossier, caractérisé en ce que les moyens de rappel comprennent au moins une barrette (8) disposée sur la face avant du dossier et munie de moyens d'accrochage (9,10) qui traversent le dossier et coopèrent avec au moins une plaquette de pression (11) disposée sur la face arrière de ce dossier.

5

10 2 - Dossier suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la ou chaque barrette (8) est reliée de façon amovible à la ou chaque plaquette de pression (11).

15 3 - Dossier suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la ou chaque barrette (8) porte des pattes fendues (9), munies d'ergots (10) qui s'enclenchent élastiquement sur la plaquette de pression (11).

2472923

1/1

